

COMPTE RENDU DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1^{er} avril 2025
(Convocations du 24 mars 2025)

Le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé à la salle polyvalente à 19 heures.

Étaient présents :

Jean-Claude MESSAGER	Hervé WARGNYE	Marie GILLES
Danièle VERMANDERE	Hermine DELESALLE	Sébastien DRAPPIER
Alexandre SCHNEIDER	Patrick DUSSART	Isabelle DECOBECQ
Véronique SIBILE	Nadège TANIÈRE	Laurence BAISIER
Jean-Michel RAVIART	Jean-Pierre FLOQUET	
Dominique TREHOU	Emmanuel TIRLEMONT	

Étaient absents :

Coralie DAELDYCK, procuration donnée à Danièle VERMANDERE
Eliane RENAUD, procuration donnée à Emmanuel TIRLEMONT
Jean-Pierre HUEZ, procuration donnée à Patrick DUSSART
François MARTIN, procuration donnée à Alexandre SCHNEIDER
Sandrine CAILLEAU, procuration donnée à Jean-Claude MESSAGER
Henri-Jean LISSE, procuration donnée à Dominique TREHOU

Étaient excusées : Anne-Marie DELHAISE

Début de séance 19h06

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2025

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal doit être approuvé par l'assemblée.

Intervention d'Isabelle Décobecq : Comment avez-vous communiqué le compte rendu aux conseillers municipaux ? Pour notre part, je parle également au nom de mes colistiers, nous n'avons rien reçu par mail comme à l'habitude.

Monsieur le maire : Vous auriez dû le demander, car c'est envoyé à tout le monde.

Isabelle Décobecq : Je ne sais pas si quelqu'un l'a eu ici, mais nous, nous ne l'avons pas reçu.

Sébastien Drappier : Je voudrais quand même signaler qu'il doit être aussi affiché, tout comme les convocations de conseils municipaux.

Monsieur le maire : Il est affiché.

Sébastien Drappier : Rien n'est affiché sur le tableau d'affichage.

Monsieur le maire : Normalement il est dessus.

Sébastien Drappier : La réunion d'aujourd'hui n'est pas affichée et ce n'est pas la première fois. C'est peut-être un détail mais c'est la légalité.

2 - Compte financier unique 2024

		Dépenses	Recettes
Réalizations 2024	Section de fonctionnement	1 778 219,59	2 550 453,25
	Section d'investissement	1 990 521,27	1 654 529,39
		+	+
Report de l'exercice 2023	Report section de fonctionnement		29 121,16
	Report section d'investissement		503 957,51
		=	=
	Total	3 768 740,86	4 738 061,31
Restes à réaliser à reporter en 2025	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	191 217,76	187 174,22
	Total	191 217,76	187 174,22
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 778 219,59	2 579 574,41
	Section d'investissement	2 181 739,03	2 345 661,12
	Total	3 959 958,62	4 925 235,53

Intervention de Emmanuel Tirlemont :

Je voulais juste remercier pour cette présentation du compte d'exploitation. Je voulais attirer votre attention sur la ligne 60612 qui nous anime tous les jours 'Énergie et électricité', on est à moins 29000 euros.

[Note du groupe un Nouvel Horizon : les -29000 euros sur la ligne Énergie-Électricité ne sont pas une comparaison entre les dépenses 2023 et 2024 mais une différence entre ce qui avait été budgété au budget prévisionnel 2024 et le montant réellement dépensé en 2024. Pour rappel voici les montants pour les deux années. En 2023 : 70345,29€, en 2024 : 71176,94€]

Cela veut dire que la politique volontariste de l'équipe municipale majoritaire porte ses fruits, aujourd'hui les bâtiments on les rend plus vertueux, on les exploite mieux, on y met l'isolation, des pompes à chaleur, des panneaux photovoltaïques, des éclairages publics à Led, ... Aujourd'hui les résultats sont là.

Et il n'y a pas que l'électricité, on parle aussi de l'eau. L'eau est une denrée rare. On voit aussi que là-dessus on régresse, il y a des choses qui sont faites aussi pour réduire les fuites sur le réseau. Bravo à ça parce que franchement sur ces deux sujets qui sont importants pour notre vie au quotidien mais aussi pour les habitants. Je voulais le préciser.

Alexandre Schneider : Sur le compte de résultat il faut savoir qu'effectivement c'est un effort collectif qui est fait depuis le premier jour pour qu'on puisse arriver à ce résultat. Là on est sur une maîtrise des charges qu'on garde depuis le début et il faut rendre hommage à tous ceux qui se retroussent les manches pour que tout ça fonctionne le mieux possible. Nous en interne, mais surtout les services administratifs et techniques qui travaillent d'arrache-pied, et ça se voit maintenant comme tu le dis Manu de s'impliquer pour le cadre de vie. Ça se ressent dans chaque bilan et dans chaque compte de résultat.

Intervention de Sébastien Drappier

Comme d'habitude vous nous avez fait une lecture, au centime près, des 10 pages. Ça ne soulève aucune question, hormis de l'autosatisfaction. Malgré tout, il y a des zones d'opacité. Il y a un tas de lignes qui sont vides. Nous vous avons demandé des précisions par écrit pour ne pas vous prendre au dépourvu, pour ne pas avoir de non-réponse. Même par écrit, on ne l'a pas eue.

Monsieur le maire : Je vais vous répondre aujourd'hui. Vous avez demandé le détail entre la « Publicité et publications » et « Fêtes et cérémonies ». « Fêtes et cérémonies » on est à 45802 et en « Publications » on est à 7177.60. On ne vous a pas répondu mais vous avez les chiffres aujourd'hui. Je pense que le mail a été envoyé lundi ou mardi.

Isabelle Décobecq : le premier c'était vendredi.

Sébastien Drappier : Je vous remercie de nous avoir répondu.

Hervé Wargnye : Peut-être que vos questions intéressent tout le monde ? Autant la donner ici.

Sébastien Drappier : Vous êtes peut-être capable tous ici de trouver les chiffres sur table et de réagir, moi je ne suis pas capable. Ce n'est pas évident. Ce n'est pas un compte d'exploitation, comme le dit monsieur Tirlemont. Dans une entreprise, il faudrait quand même détailler plus que cela, être plus précis. Je pense que ça soulève plus de questions dans une entreprise pour un compte d'exploitation que pour un compte administratif de la commune.

Véronique Sibille : Monsieur Drappier, je vous rappelle que la semaine dernière, vous étiez à la commission finance, à la même échelle que les membres de la commission. Vous n'avez pas posé la question.

Sébastien Drappier : C'est ce que je viens de dire, je ne suis pas capable en trouvant les chiffres (car quand on arrive à la commission finance, ce n'est pas une commission, tout est décidé, les chiffres sont tels quels, ce sont les mêmes chiffres) sur table, vous êtes capables vous. Moi je ne suis pas dedans, je ne suis pas à la mairie, on doit quand même préparer, ça prend du temps. Ne me reprochez pas d'être capable de trouver les chiffres et de rebondir « L'année passée il y avait ça, il y a 5 ans il y avait ceci ... »

Véronique Sibille : « Ces postes-là, depuis plusieurs années, « Fêtes et cérémonies » et le budget communications sont à la baisse depuis qu'on est arrivés.

Sébastien Drappier : Madame Sibille, Faux vous l'avez doublé

Monsieur le maire : Doublé non.

Sébastien Drappier : On va parler chiffres : 2019 : 23000 ; 2023 : 49000 ; 2024 : 52000. On va voir combien au budget 2025 vous prévoyez. Ne me dites pas que vous l'avez diminué. Regarder les chiffres. Regarder les comptes administratifs.

Hervé Wargnye : Il y a des événements qui ont été créés.

Sébastien Drappier : Il y a peut-être un tas de raison d'explication, ne me dites pas que vous l'avez diminué, il a plus que doublé.

Hervé Wargnye : Posez des questions, vous aurez des réponses à vos questions.

Sébastien Drappier : Je les ai posées par écrit justement.

Hervé Wargnye : En commission finance, on ne va pas vous mettre tous les mandats qui ont été émis sur la table. C'est à vous de poser des questions si vous voulez des éclaircissements.

Sébastien Drappier : mais je vous dis et vous ne voulez pas me comprendre. Quand vous arrivez en commission finance, vous trouvez ça sur la table, je ne suis pas capable sur une ligne de voir combien il y avait l'année passée, il y a 3 ans.

Monsieur le maire : Monsieur Drappier, je vous l'ai dit l'année dernière, je vous l'ai dit l'année d'avant, la plus grosse dépense c'est le repas des aînés, ce sont les colis de Noël. Il ne faut pas l'oublier, on est déjà pratiquement à 40 000 euros.

Sébastien Drappier : On les faisait aussi en 2019 les colis de Noël, le repas des aînés, le feu d'artifice pour moitié moins.

Monsieur le maire : Il y avait beaucoup moins d'augmentation qu'on a maintenant. Il y a l'inflation, il y a des trucs qui sont partis à 30%.

Emmanuel Tirlemont : Sébastien, tu as les chiffres de l'année N-1.

Sébastien Drappier : Non, tu as les crédits ouverts, ce n'est pas la même chose. C'est ce qu'on a provisionnés ce n'est pas le réalisé de l'année N-1. C'est complètement différent.

Monsieur le maire : en 2014 sur le budget 2013, on était à 41000. Je vous le ressortirai. Vous verrez qu'on n'a pas augmenté tant que ça.

Danielle Vermandère : Sébastien, il faut se dire qu'il y a eu peut être beaucoup de cérémonies mais il faut reconnaître qu'avant 2014 il n'y en avait pas beaucoup et depuis le village vit avec tout ça, ça fait vivre le village.

Sébastien Drappier : C'est votre politique.

Hervé Wargnye : Ce n'est pas politique, c'est des choix.

Sébastien Drappier : Non c'est votre politique.

Alexandre Schneider : Quand tu dis, c'est le choix de faire plus de fêtes, non c'est clairement non. Les routes refaites, les investissements faits, on n'a pas fait que des fêtes.

Sébastien Drappier : On passe du coq à l'âne. On parlait de la ligne 623 et des dépenses des fêtes.

Hervé Wargnye : Il y a des événements nouveaux qui sont apparus. Des choses qu'on ne faisait pas avant.

Sébastien Drappier : C'est un choix politique.

Hervé Wargnye : Non c'est un choix de faire vivre un village. Ce n'est pas politique.

Sébastien Drappier : Je ne dis pas que vous faite de la politique dans vos fêtes, je dis c'est un choix politique. Vous dites aujourd'hui on va faire plus de fêtes parce qu'on trouve que le village il est mort. C'est une

politique.

Emmanuel Tirlemont : Et toi tu proposes quoi pour essayer d'optimiser ?

Sébastien Drappier : Nous sommes au compte administratif.

Emmanuel Tirlemont : Mais c'est intéressant.

Sébastien Drappier : Il y aura une campagne d'ici quelques mois. Ça sera le moment de proposer.

Sébastien Drappier : concernant la section d'investissement, nous avons en total de dépenses d'équipement pour 2024, 1 787 440 euros. Sachant qu'on avait un reste à réaliser début 2024 d'un peu plus de 1 178 000 euros. Ça signifie que nous avons investi en 2024 un peu de plus de 609 000 euros en présence d'un reste à réaliser de 191 217 euros, donc 800 000 euros.

Il y a eu 570 000 euros de rénovation de la salle des fêtes. Où est le delta ? Quels ont été les investissements de la commune ? Et dans les restes à réaliser que retrouve-t-on ?

Vous voyez, ce n'est pas évident quand on vous balance les chiffres comme ça.

Monsieur le maire : Rue neuve et rue des fêtes.

Sébastien Drappier : Dans le chapitre 6161 « Multirisques », en 2019, 8000 ; en 2023, 10 000 et là en 2024 on est à 17 000. Belle progression aussi. On peut s'en contenter, c'est l'inflation.

Monsieur le maire : C'est toutes les assurances.

Sébastien Drappier : Il y a peut-être des contrats qu'il faudrait revoir.

Monsieur le maire : Les contrats, on les revoit régulièrement et on les met en concurrence quand ils arrivent à leur échéance. On ne peut rien y faire.

Sébastien Drappier : Les charges de personnel, en 2023, 646 000 ; en 2024, 694 000. Il y a du personnel supplémentaire ?

Monsieur le maire : Il y a un peu plus de personnel, il y a 50 enfants en plus, ça représente beaucoup plus de personnel. Le personnel des services techniques n'a pas augmenté, il reste à 4. Le personnel en mairie reste à l'identique sauf pour les cartes d'identité. Un peu plus de personnel dans les écoles et le CLSH Dans les centres de loisirs, on était à 60 enfants pour les petits centres, maintenant on est entre 100 et 104 en moyenne. Automatiquement ça fait 5-6 personnes en plus pour les 3 sessions d'une semaine.

Sébastien Drappier : C'est plus pour ma compréhension, pour les lignes 7351 et 73141, quelle est la différence ? même intitulé.

Monsieur le maire : On va vérifier.

Isabelle Décobecq : Du côté des subventions, il y en a qui ont été annulées puisque nous avons des montants en crédit annulé. Ça signifie que des subventions ne nous ont pas été versées ? Et si oui, pour quel investissement. Et là encore deux lignes identiques 1312 et 1322 « Région ».

Olivier : Ce n'est pas annulé, pour la région on vient de l'avoir en mars. C'est reporté en 2025.

Isabelle Décobecq : Pourquoi ce n'est pas dans les restes à réaliser ?

Olivier : je pense que c'est parce qu'on n'a pas de justificatif écrit, le logiciel de la région ne peut pas le reporter.

Isabelle Décobecq : Ce montant on va le retrouver dans le budget primitif ?

Olivier : Oui on vient juste de l'avoir.

Isabelle Décobecq : Et c'est pareil pour le département je suppose ?

Olivier : Oui

Voté à l'unanimité (21 voix Pour). Le maire ne vote pas.

3 -Affectation du résultat

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Section de fonctionnement	
Dépenses 2024	- 1 778 219,59
Recettes 2024	2 550 453,25
Excédent 2024	772 233,66
Excédent antérieur (2023)	29 121,16
Résultat cumulé	801 354,82

Section d'investissement	
Dépenses 2024	- 1 990 521,27
Recettes 2024	1 654 529,39
Excédent 2024	-335 991,88
Excédent antérieur (2023)	503 957,51
Résultat cumulé	167 965,63
Dépenses engagées non mandatées 2024	- 191 217,76
Recettes justifiées non réalisées 2024	187 174,22
Total Section d'investissement	163 922,09

Affectation de l'excédent de fonctionnement (801 354,82 €).	
Résultat de fonctionnement reporté	21 354,82
Excédents de fonctionnement capitalisés	780 000,00

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

4 -Tarifs communaux 2025

Application des tarifs à partir du 1^{er} mai 2025

Location de la salle des fêtes		
	Tarifs 2024	Proposition 2025
Vin d'honneur	350 €	350 €
Repas	600 €	600 €

Location de la Halle couverte		
	Tarifs 2024	Proposition 2025
Journée	100 €	100 €
Week-end	200 €	200 €

Location de la Salle polyvalente		
	Tarifs 2024	Proposition 2025
Journée	200 €	200 €
Week-end	400 €	400 €

Cimetière		
	Tarifs 2024	Proposition 2025
Concession (prix au m²)		
15 ans	21 €	21 €
50 ans	63 €	63 €
Columbarium (prix de la case)		
10 ans	273 €	273 €
30 ans	546 €	546 €
50 ans	824 €	824 €
Cavernes		
10 ans	273 €	273 €
30 ans	546 €	546 €

Concession au nouveau cimetière		
	Tarifs 2024	Proposition 2025
2 places		

Droit de place	
Tarifs 2024	Proposition 2025
25 €	25 €

Location de chaises		
	Tarifs 2024	Proposition 2025
Forfait pour 1 à 30 chaises	15 €	15 €
Au-delà pour une chaise supplémentaire	0,50 €	0,50 €

Transport des personnes âgées		
	Tarifs 2024	Proposition 2025
Tarif forfaitaire aller-retour	3 €	3 €

15 ans	1 000 €	1 000 €
50 ans	1 100 €	1 100 €
3 places		
15 ans	1 300 €	1 300 €
50 ans	1 400 €	1 400 €
4 places		
15 ans	1 400 €	1 400 €
50 ans	1 500 €	1 500 €
6 places		
15 ans	1 600 €	1 600 €
50 ans	1 800 €	1 800 €

Application des tarifs à partir du 1^{er} juillet 2025

Centre de loisirs				
Enfants participant au centre à temps plein (journée et cantine incluse). Tarif pour une semaine de fréquentation.				
	Tarifs 2024		Proposition 2025	
Quotient familial CAF	Tarif lecellois	Tarif extérieurs	Tarif lecellois	Tarif extérieurs
De 0 à 400 €	35 €	67 €	35 €	67 €
De 401 à 750 €	41 €	71 €	41 €	71 €
Supérieur à 750 €	46 €	80 €	46 €	80 €

Garderie des Centres de loisirs		
Le matin de 7h30 à 9h (1h30) ; Le soir de 17h00 à 18h30 (1h30) Tarif par créneau		
Quotient familial CAF	Tarifs 2024	Proposition 2025
De 0 à 400 €	1,80 €	1,80 €
De 401 à 750 €	1,90 €	1,90 €
Supérieur à 750 €	2,30 €	2,30 €

Application des tarifs à partir du 1^{er} septembre 2025

Garderie scolaire		
Le matin de 7h30 à 8h30 (1h) Le soir de 16h à 17h30 (1h30) et de 17h30 à 18h30 (1h) Tarif par créneau		
Quotient familial CAF	Tarifs 2024	Proposition 2025
De 0 à 400 €	1,50 €	1,50 €
De 401 à 750 €	1,60 €	1,60 €
Supérieur à 750 €	1,90 €	1,90 €

Cantine		
	Tarifs 2024	Proposition 2025
Tarif normal	3,90 €	3,90 €
Accueil individualisé	1,90 €	1,90 €

L'accueil individualisé concerne les gens qui ramènent leur repas.

Modification des tarifs des équipements de la salle des fêtes à compter du 1^{er} mai 2025

**MODIFICATION DES TARIFS DES EQUIPEMENTS DE LA SALLE DES FETES
à compter du 1er Mai 2025**

	Proposition 2025
Assiette plate diam 24	5,00 €
Assiette creuse diam 23	5,00 €
Assiette à dessert diam 2	4,00 €
Assiette à couscous diam	6,00 €
Tasse à café	2,00 €
Plat allongé poisson	10,00 €
Saucière inox	4,00 €
Soupière Inox D24	12,00 €
Saladier Aspen diam.31	12,00 €
Bol Parisien Duralex dia	2,00 €
Corbeille à pain inox L26	6,00 €
Cuillère table uni	0,50 €
Fourchette table uni	0,50 €
Couteau table uni	0,50 €
Cuillère à café table uni	0,50 €
Louche Inox Ø 12 cm	10,00 €
Louche inox Ø 10	10,00 €
Louche de table inox	10,00 €
Cuillère de service inox L	4,00 €
Fourchette de service in	4,00 €
Pince inox tous usages L	4,00 €
Pelle à tarte octo inox	4,00 €
Maryse blanche	4,00 €
Ecumoire inox diam. 16	13,00 €

	Proposition 2025
Flute Napoli 15cl	2,00 €
Verre Napoli 24 cl	2,00 €
Verre Napoli 18 cl	2,00 €
Verre Forum 16 cl	2,00 €
Verre provence 13,5 cl	2,00 €
Fine champagne 1,5 cl	2,00 €
Verre Stockholm 27 cl bi	2,00 €
Verre Amsterdam 27 cl l	2,00 €
Verre Iceland FH 22cl	2,00 €
Verre Iceland FB 20cl	2,00 €
Verre à vin Savoie 19cl	2,00 €
Verre à eau Savoie 24 cl	2,00 €
Flutes Savoie 17 cl	2,00 €
Casserole inox diam 16	18,00 €
Casserole inox diam 18	20,00 €
Casserole inox diam 20	22,00 €
Casserole inox diam 24	26,00 €
Casserole inox diam 28	35,00 €
Poele inox fond inox dia	50,00 €
Poele inox fond inox dia	62,00 €
Faitout + couvercle inox	95,00 €
Grille inox 1/1	8,00 €
Bac inox plein 1/1 prof. 5	17,00 €

Couteau boucher noir	18,00 €
Couteau pain lame microf	6,00 €
Couteau éplucheur	1,00 €
Couteau à légumes	5,00 €
Pelle fast food PM L29	7,00 €
Plateau glass 46x36 poiv	7,00 €
Fouet	10,00 €
Pot à lait restaurant blar	5,00 €
Broc Arc 1l	4,00 €
Tire-bouchon	7,00 €
Décapsuleur acier nickel	2,00 €
Tire bouchon mural	150,00 €
Ouvre boîte Titan	10,00 €
Ménagère élégance 3 pi	8,00 €
Cendrier	2,00 €
Seau à champagne	15,00 €
Portionneuse à glace	15,00 €
Planche à découper	23,00 €

Grande marmite	135,00 €
Marmite moyenne	100,00 €
Couvercle de marmite	22,00 €
Grande passoire	75,00 €
Passoire avec manche	50,00 €
Chinois	24,00 €
Essoreuse à salade	170,00 €
Moufle coton	8,00 €
Ramasse-couverts + cou	13,00 €
Machine à café	625,00 €
Verseuse supplémentair	80,00 €
Micro ondes	100,00 €
Cloche pour micro-onde	7,00 €

Modification des tarifs des équipements de la salle polyvalente à compter du 1^{er} mai 2025

	Proposition 2025
Pichet bistrot	6,00 €
Portionneuse glace	15,00 €
Machine à café	145,00 €
Assiette plate	2,00 €
Assiette creuse	2,00 €
Assiette à dessert	2,00 €
Tasse à café	1,00 €
Saucière	8,00 €
Plat ovale inox 41x28	10,00 €
Plat ovale inox 60x27	14,00 €
Plat à gratin	12,00 €
Coupe ballon	2,00 €
Corbeille inox 31cm	7,00 €
Décapsuleur	2,00 €
Plateau self gris	7,00 €

	Proposition 2025
Verres bas	2,00 €
Verres à bière	2,00 €
Verre ballon	2,00 €
Cuillère table uni	0,50 €
Fourchette table uni	0,50 €
Couteau table uni	0,50 €
Cuillère à café table uni	0,50 €
Essoreuse à salade	14,00 €
Gant + manique	10,00 €
Passoire	8,00 €
Casserole alu	10,00 €
Bol inox D30	8,00 €
Couteau	3,00 €
Salière poivrière	5,00 €
Couteau à pain	7,00 €
Tire bouchon	11,00 €
Pince de cuisine	11,00 €
Pelle à tarte	6,00 €
Louche	5,00 €
Cuillère à servir	5,00 €
Ecumoire	5,00 €

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

5 - Subvention aux associations 2025

	Subvention 2025	Subvention exceptionnelle 2025	Commentaires
AFN	400 €	1500€	Pour le nouveau drapeau
Amicale de l'école du centre	540 €		
Amis du clocher	250 €		
Amitié lecelloise	200 €	1200 €	Pour combler le déficit
APEL École Sainte Marie	270 €		
Association du temple de Lecelles	3 000 €		
Cercle historique	400 €		
Comité des fêtes rue des fèves	300 €	1000 €	Pour achat d'un chapiteau
Les clopains (trail de la fraise)	1 000 €		
Les Crap Optimistes	200 €		
Cyclo Club Lecelles	550 €	250 €	
Derrière ce sourire – syndrome d'Angelman	500 €		
Doigts de fée	250 €		
Football club Lecelles Rosult	4 600 €		
Gym Aérobie	700 €		
Harmonie de Lecelles	800 €		
École de musique	7 000€		
JFM Studio	400 €		
LIA	150 €		Pour payer le fraisy (apéro fête de la fraise)
Memphis Country	155 €		
Pétanque lecelloise	155 €		
Au plaisir du tricot	250 €	150 €	Pour achat de matériel de base
Pyracelles	300 €		
Récréation	300 €		
Scarpe Diem	300 €		
Sophro Zen Attitude	150 €		
Tennis Table de Lecelles	700 €		
Lecelles Rosult Cyclo Marche	600 €		
Compagnies d'Improvisation Amandinoise	1000 €		C'est une asso qui est venue 2 ou 3 fois sur Lecelles pour faire des spectacles thématiques. Ça rejoint une demande du conseil municipal des jeunes. L'asso est intéressée pour revenir sur Lecelles
APEI de Saint-Amand	550 €		
CCAS de Lecelles	27 160,15 €		

Monsieur le maire : Sur ces associations, en grande partie pour la fête de la fraise, peut-être pour le comité de la rue des fèves en outre, on a une problématique sur les voitures que vous mettez au niveau sécurité, qui sont mises pour retenir des personnes malveillantes.

Sur les barrières de voiture, on a bien compris qu'il y a moins de bénévoles. On peut donner un coup de main et c'est ce qu'on va faire. On va acheter 3 barrières anti-attentat : 1 de 7 mètres et 2 de 5 mètres, qui seront mises à disposition de certaines associations, et surtout des grandes associations, pour qu'il n'y ait plus une voiture à la place. Ça permettra d'avoir un bénévole en moins sur place toute la journée. Les barrières seront mises à disposition sous conditions, dans la mesure où ça coûte des dizaines de milliers d'euros. Il y aura des modifications à faire, j'ai une réunion avec

le sous-préfet demain pour voir ça, mais on mettra en place ce qu'il faut pour bloquer au moins la rue des fèves et la rue Davaine. Ces barrières vont être commandées, on devrait les avoir pour la fête de la fraise, je pense que ce sera une bonne chose. Ça arrête un véhicule de 19 tonnes à 90 km/h sur 3 mètres. Il y aura une petite modification à faire : devant l'entrée de la rue des fèves, il faudra un recul de 10 mètres. Il y aura des conventions spécifiques. Nous on prête les barrières qui valent plusieurs dizaines de milliers d'euros, on nous les rend dans l'état dans lequel on les a eus.

Si vous en êtes d'accord je passe au vote.

Sébastien Drappier : Nous passons au vote l'ensemble des subventions ?

Monsieur le maire : Bien sûr.

Sébastien Drappier : La subvention de 1000 euros exceptionnelle pour le comité de la rue des fèves. Vous avez dit que c'est pour un chapiteau. Ne serait-il pas plutôt judicieux que la mairie achète des chapiteaux pour les mettre à disposition au comité, à LIA, au football, les festivités de juillet ?

Je présume qu'il y a de nombreuses occasions pour monter le chapiteau dans l'année.

Plutôt que donner une subvention de 1000 euros pour acheter, s'en servir deux fois dans l'année, et stocker le reste du temps à la gare. C'est une réflexion.

Monsieur le maire : c'est leur demande. C'est uniquement pour le frites-moules en fait. Ils ont déjà deux chapiteaux qu'on leur met, il nous en reste deux grands. Vous verrez très peu de communes qui mettent des chapiteaux à disposition. J'en ai parlé avec Jean-François, il m'a dit « C'est notre volonté. » Si il y a quelques personnes qui sont contre, on peut mettre un astérisque sur une subvention.

LIA a tous ses chapiteaux, on leur met des chapiteaux qu'on a à disposition. Au foot, on met même un troisième qu'on démonte après pour mettre à l'école. Ces chapiteaux sont quand même un problème dans la mesure où le personnel prend de l'âge, ce sont des choses qui sont très lourdes.

Vous vous entendez tous très bien entre associations, je ne vois pas Jean-François dire « non je le garde pour moi, je ne le prêterai à personne ».

Jean-Michel Raviart : Pour LIA, on a eu aussi le même débat A savoir si ceux de la mairie ne nous suffisaient pas complètement, on a choisi l'option de louer pour l'instant. La société vient, le monte et le démonte. Pour l'instant on a pris cette option-là.

Sébastien Drappier : A priori, deux chapiteaux c'est un peu juste pour les organisations qui sont faites par vous ou le comité.

Concernant l'association amandinoise d'improvisation, est-ce qu'on est là pour subventionner une association amandinoise ? J'entends, c'est merveilleux, ils vont faire une animation. S'ils font une prestation, pourquoi ne la facture-t-il pas et on paie la prestation ? On ne donne pas une subvention à cette association qui est une association amandinoise. Ce n'est pas la première fois, il y avait précédemment l'association des chats (qui s'occupait des chats de chez nous, je veux bien l'entendre). Ici c'est 1000 euros pour une association amandinoise. S'ils facturent leur prestation, on passe la ligne dans « fêtes et cérémonies ».

Alexandre Schneider : Ça rejoint ce qu'on disait tout à l'heure sur le compte administratif. Effectivement on a une stratégie d'ouverture de changement, de diversification du programme culturel. Et qui rejoint, j'insiste, une demande qui nous a été formulé par le conseil municipal des jeunes. Là vraiment, on est dans la logique, qui correspond à ce qu'on a mis en place, c'est notre politique, notre développement stratégique.

Sébastien Drappier : C'est votre politique ? Tu as dit politique le sens noble du terme. Il n'y a pas de problème.

Alexandre Schneider : Merci.

Sébastien Drappier : Je vous dis ma position, je préférerais qu'on ne subventionne pas cette association parce qu'elle est amandinoise et que la prestation qu'ils font certainement très bien, on

leur paye.

Monsieur le maire : ce ne sera pas 1000 euros la prestation, ce sera beaucoup plus cher. Je vais passer au vote, si vous voulez voter contre cette subvention.

Sébastien Drappier : Je vais voter contre cette subvention et uniquement celle-là.

Monsieur le maire : C'est l'ensemble, vous m'avez parlé de chapiteaux, vous m'avez parlé de ça, on peut le notifier.

Sébastien Drappier : Non vous notez, que je ne vote pas pour la subvention de l'association amandinoise.

Monsieur le maire : Et le chapiteau non plus ?

Sébastien Drappier : Le chapiteau et tout le reste, je vote pour.

Monsieur le maire : Le chapiteau vous le voter maintenant ?

Sébastien Drappier : Oui. Je n'ai pas dit que j'étais contre. J'ai dit que peut-être on pourrait mettre à disposition un chapiteau acheté à la mairie. Un débat, ce n'est pas une position.

Donc que ce soit bien clair, que vous n'allez pas dire derrière « il a voté contre », j'ai voté contre une subvention à l'association amandinoise et elle seule.

Vote : 22 voix avec des exceptions :

- **Les conseillers se sont abstenus pour les associations dont ils sont membres du bureau.**
- **Contre la subvention de l'association amandinoise « Compagnie d'Improvisation Amandinoise » par Sébastien Drappier.**

6 -Dotations 2025

La dotation de l'École du Centre pour les fournitures scolaires est fixée à 12 299 €.

OCCE de l'École du centre				
Projet pédagogique				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2024	12 €	252	3 024 €
Proposition	Année 2025	12 €	251	3 024 €
Prix				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 20a24	8 €	252	2 016 €
Proposition	Année 2025	8 €	251	2 008 €
Dictionnaires				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2024	26 €	30	780 €
Proposition	Année 2025	26 €	40	1040 €
Dotation pour les fournitures scolaires (payée directement par la commune)				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2024	49 €	252	12 348 €
Proposition	Année 2025	49 €	251	12 299 €

Association des parents d'élèves de l'école Sainte Marie				
Projet pédagogique (enfants lecellois)				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2024	12 €	75	900 €
Proposition	Année 2025	12 €	71	852 €
Prix				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2024	8 €	156	1 248 €
Proposition	Année 2025	8 €	145	1 160 €
Dictionnaires				
		Mt par enfants	Nb d'enfants	Montant total
	Année 2024	26 €	32	832 €
Proposition	Année 2025	26 €	21	546 €

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

7 - Contrat d'association avec l'école Sainte Marie

Versement de la dotation à l'OGEC de l'École Sainte Marie en application du contrat d'association : 49 041,12€

Dotation à l'École Sainte Marie (ctt d'association du 13/08/1990)		
Analyse de dépenses de l'École du Centre		
		DÉPENSES 2024
6042	Achats de prestations de service	2 900,00 €
60611	Eau et assainissement	3 144,10 €
60612	Énergie - Électricité	18 150,93 €
60631	Fournitures d'entretien	4 708,75 €
60632	Fournitures de petit équipement	
6067	Fournitures scolaires	7 037,83 €
6068	Autres fournitures (pharmacie)	
611	Contrats de prestation de services	888,00 €
6135	Location	1 392,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments	
615221	Entretien bâtiments	818,70 €
615228	Réparations bâtiments	553,14
6156	Maintenance (chaudière)	1 660,89 €
6247	Transports collectifs	5 956,00
6262	Frais de télécommunications	1 713,88 €
Charges de personnel :		
6331	Versement transport	
6332	Fnal	
6336	CDG CNFPT	
633	Impôts, taxes, autres	3 762,73 €
6411	Titulaires	67 196,64 €
6413	Non titulaires	16 767,81 €
64165	Autres emplois	
6450	Charges de sécurité sociale	36 719,68 €
TOTAL	173 371,08 €	

Coût annuel de fonctionnement de l'École du Centre :	173 371,08 €
Effectif de la rentrée de septembre 2024 à l'École du Centre :	251 élèves
Prix de revient par élèves :	690,72 €
Effectif de la rentrée de septembre 2024 des lecellois à l'école Sainte Marie :	71 élèves
Dotation 2025 à verser à l'OGEC de l'école Sainte Marie	49 041,12 €

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

8 - Vote des taux des taxes communales 2025

Le taux de la Taxe foncière sur le bâti reprend les anciens taux communaux et départementaux (18,12 % + 19,29 % = 37,41 %).

La taxe d'habitation s'applique uniquement aux résidences secondaires.

Les allocations compensatrices et le coefficient correcteur sont des montants fixés par les Finances publiques.

Prévisions 2025 de produit fiscal des 3 taxes communales à taux constants

	Base d'imposition (prévisionnelles)	Taux	Produit fiscal
Taxe foncière (bâti)	2 769 000	37,41 %	1 035 883
Taxe foncière (non bâti)	142 200	48,58 %	70 538
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	86 500	16,69 %	14 437
Allocations compensatrices et effet du coefficient correcteur			222 329
			1 343 187

Monsieur le maire : Pour ce dernier budget 2025, il n'y a pas d'augmentation d'impôt cette année.

Sébastien Drappier : Tout va bien ! Monsieur le maire, comme vous dites on arrive à la fin d'un mandat. Et comme tous les ans, vous nous avez fait la même chose, dit les mêmes mots, Lecelles serait une sorte de paradis fiscal.

Monsieur le maire : Paradis fiscal ?

Sébastien Drappier : Oui, paradis fiscal, il n'y a pas d'augmentation. Depuis 2014, quand vous êtes arrivé à la mairie, il y a quand même eu, je le rappelle la Taxe Locale d'Équipement que vous avez augmentée, il y a eu la GEMAPI (mais ce n'est pas la commune), il y a eu la TEOM, c'est la communauté de commune avec vos alliés communistes. Il y en a d'autre : la CFE aussi, multipliée par 7 par la CAPH et vous l'avez votée, de ce côté vous avez toujours été fidèle à cette politique.

Et moi j'ai fait un petit retour en arrière et j'ai ressorti mes fiches d'imposition. Je pense que vous avez tous les mêmes. Je ne vais pas remonter trop loin, je ne vais pas remonter à 2014, bien que je l'aie. Donc sur l'année 2021, j'ai payé 746 euros à la commune ; en 2024, 3 ans après, j'ai payé 858 euros, 112 euros d'augmentation.

Quand vous dites « Les impôts n'ont pas augmentés », c'est faux.

Monsieur le maire : Ce n'est pas nous qui l'avons demandé monsieur Drappier.

Sébastien Drappier : Ça vous ne le dites jamais.

Monsieur le maire : Ce n'est pas nous qui les avons augmentés.

Sébastien Drappier : Ça fait quand même 15% d'augmentation, c'est pareil pour tous les lecelllois. Vous y compris. Donc c'est mensonger depuis le départ. Vous dites « Les impôts n'ont pas augmentés ». Les impôts augmentent. Si vous me dites « Le taux, on ne l'a pas augmenté », je suis d'accord.

Monsieur le maire : Le taux n'a pas augmenté. Ça coule de source, si le taux n'a pas augmenté, les impôts n'ont pas augmenté.

Alexandre Schneider : C'est faux. Ça été dit et ça été écrit, le taux communal ne change pas.

Sébastien Drappier : On vous écoute, vous aussi monsieur Schneider, lors de la cérémonie des vœux en janvier dernier, vous avez dit : « Pour nous, contribuer à votre épanouissement financier se traduit par la volonté de ne pas alourdir la pression fiscale qui, pèse sur les ménages. Nous le faisons et vous le savez en gardant notre objectif de ne pas augmenter les impôts locaux et ceux depuis 2014. »

Admettez quand même que vous ne parlez pas de taux, vous parlez de ne pas augmenter les impôts, de non-augmentation d'impôts. Ce qui est faux.

Je vous l'enlève de la bouche, les bases qui sont revalorisées, ce n'est pas nous, c'est l'état. Ça on le sait tous. Nous, on vous a proposé plusieurs fois, pour respecter votre promesse électorale, c'était de diminuer le taux communal, pour qu'on reste au moins égal. Vous l'avez toujours refusé.

Monsieur le maire : vous avez vu les investissements qu'on a fait monsieur Drappier depuis 2014. Ce n'est pas des centaines de milliers d'euros, ce sont des millions d'euros.

Sébastien Drappier : Dans votre programme c'était « On ne va pas augmenter les impôts. ». Moi je dis les impôts ont augmenté, vous n'avez pas touché au taux communal tout en sachant que les bases, elles, elles allaient être augmentées.

Expliquez-moi si l'état n'avait pas revalorisé les bases, vous n'auriez pas augmenté les taux. On est d'accord ? ça veut dire que vous auriez respecté votre promesse.

Monsieur le maire : On a respecté notre promesse.

Sébastien Drappier : Vous n'aurez pas augmenté les taux communaux, l'impôt aurait très peu progressé, il aurait progressé avec les nouvelles maisons, comment auriez-vous fait vos investissements. En 2020 vous ne pouviez pas savoir que les bases allaient augmenter. On s'en doutait mais on ne savait pas dans quelles proportions.

Monsieur le maire : Ce sont des comptes d'apothicaire.

Sébastien Drappier : Ce ne sont pas des comptes d'apothicaire. Vous me dites on a augmenté les investissements, il a fallu les financer. C'est bien l'impôt des lecellois.

Hervé Wargnie : Une petite partie. Les subventions. Vous jouez sur les mots.

Monsieur le maire : La base n'a pas augmenté.

Sébastien Drappier : La base n'a pas augmenté.

Isabelle Décobecq : Là on est d'accord.

Sébastien Drappier : C'est la première fois que vous le dites depuis 5 ans que je suis ici.

Isabelle Décobecq : l'impôts c'est une multiplication de deux chiffres : la base et la valeur locative. La valeur locative comme elle a augmenté, l'impôt augmente.

Monsieur le maire : On ne peut rien y faire.

Laurence Baisier : C'est la communication que vous donnez aux lecellois.

Monsieur le maire : Les lecellois ne sont pas bêtes.

Alexandre Schneider : Vous avez votre opinion des choses et votre stratégie.

Sébastien Drappier : Ça c'est politique.

Alexandre Schneider : Stratégie, politique, ce que vous voulez, peu importe. Depuis 2014, tout ce qui est du surplus de fonctionnement, repars en investissement. Les investissements, les routes, tous les aménagements qui ont été faits depuis 2014 ont été fait grâce à ce mécanisme, sans toucher au taux communal. Dans votre logique, rien n'aurait été possible.

Sébastien Drappier : Cette année, évidemment c'est un an avant les élections, plusieurs villes diminuent le taux communal. C'est faisable.

Alexandre Schneider : C'est votre logique. Encore une fois, dans votre logique et votre stratégie, dans ce mécanisme financier mécanique et mathématique, rien n'aurait été possible ou quasiment très peu.

Emmanuel Tirlemont : Finalement tout ce que vous faites, c'est politique.

Voté : 20 voix Pour ; 2 contre (Sébastien Drappier, Isabelle Décobecq)

9 - Budget primitif 2025

Pendant la lecture du budget, remarque de monsieur le maire sur la ligne 1641 'Emprunts en euros' : ça aussi on les baisse les emprunts monsieur Drappier.

Sébastien Drappier : Forcément.

Question de Sébastien Drappier : où se trouve le « booster d'économie » de la CAPH ?

Monsieur le maire : en investissement.

Olivier : C'est la ligne 73212.

Isabelle Décobecq : En fonctionnement alors, et pas en investissement.

Olivier : On nous a demandé de la mettre là.

Sébastien Drappier : C'est la CAPH qui a demandé de la mettre dedans.

Olivier : C'est la trésorerie.

Sébastien Drappier : le mécanisme n'est pas simple à comprendre. Que vont devenir ces 197 677 euros ?

Monsieur le maire : Ils sont dans le budget.

Sébastien Drappier : C'est un abondement à d'autres projets ? Ça part dans le budget général.

Monsieur le maire : Chacun est libre d'en faire ce qu'il veut du moment que c'est pour la bonne cause.

Isabelle Décobecq : Vous allez en faire quoi.

Monsieur le maire : Il est dans le budget. Pour l'instant on ne l'a pas encore reçue.

Sébastien Drappier ; Saint-Amand va le redistribuer.

Monsieur le maire : Ils font ce qu'ils veulent. C'est politique monsieur Drappier.

Sébastien Drappier : C'est quand même de l'argent qui, pour ceux qui n'auraient pas tout suivi, viennent des 16 millions d'euros qui ont été provisionnés suite au recours sur la TEOM mise en place, 10 millions d'euros vont être redistribués aux communes. C'est de l'argent qui aurait dû être rendu en totalité à ceux qui l'on payé.

Monsieur le maire : On n'a pas été jugé pour ça monsieur Drappier.

Sébastien Drappier : C'est passé au tribunal administratif, elle a été retoquée cette TEOM 2021.

Monsieur le maire : On ne va pas revenir là-dessus. Vous en ferez votre cheval de campagne si vous voulez.

Sébastien Drappier : Pour défaut de communication.

Monsieur le maire : Sur la forme.

Sébastien Drappier : Ça été voté au mois de juillet, quand les gens sont en vacances, sitôt le bureau installé, sans commission finance.

Monsieur le maire : Saint-Amand fait ce qu'il veut. Nous on est bien dans nos baskets. Vous allez dire que j'ai voté la TEOM. Tout le monde l'a votée. Ça ne me pose pas de problème.

Sébastien Drappier : Il y avait 2 députés, 1 conseiller départemental et l'ancien président qui a voté contre. Ce sont quand même des gens avec un peu de poids.

Monsieur le maire : Peu importe.

Sébastien Drappier : Je vais quand même vous préciser qu'en 2012, 2013, c'était l'argument pour qu'on aille à la CAPH. C'était magnifique, on n'allait plus payer de poubelles. Ce qui n'a pas été vrai puisque de 2014 à 2016 on en a payé, après ça s'est régularisé et en 2020, juste après les élections on nous a mis la TEOM.

Monsieur le maire : C'est un autre sujet, vous vous en servirez comme vous voudrez.

Isabelle Décobecq : Je reviens sur les subventions d'investissements. Tout à l'heure on a dit qu'on retrouvait cette année les crédits annulés. Là je ne les retrouve pas dans le budget prévisionnel. Je ne les voie pas.

Olivier : Les 112 000 on les retrouve.

Isabelle Décobecq : On ne les retrouve pas.

Olivier : On les a eus au mois de mars les 112 000.

Isabelle Décobecq : Oui mais nous sommes aussi sur le budget du mois de mars, je dois les retrouver quelque part.

Olivier : Tu es sur quel document ?

Isabelle Décobecq : Le BP 2025.

Olivier : Sur le BP on le retrouve en ligne Effectivement je ne l'ai pas remis. On les a eu en début d'année, donc c'est pour ça que c'est en annulé sur le CA 2024 et sur le BP 2025.

Isabelle Décobecq : C'est pareil pour le département pour le montant de 8987 euros ?

Olivier : Je pense qu'on les retrouve dans les 28904.

Isabelle Décobecq : Ce n'est pas la bonne ligne, on est sur une subvention région.

Olivier : Je ne l'ai pas remis en fait.

Isabelle Décobecq : Donc il manque la région. On a plus de recette que ce qui est décrit dans le document.

Monsieur le maire : On rajoutera. On le note.

Isabelle Décobecq : Je n'ai pas tout décortiqué, il reste peut-être des erreurs.

Sébastien Drappier : Pour revenir aux cérémonies, ligne 623, on voit que ça augmente encore de 4000 euros. De 48000 on passe à 52000. On voit que ça progresse quand même.

Monsieur le maire : oui on va continuer, ne vous inquiétez pas.

Sébastien Drappier : Allez-vous faire un bilan de fin de mandat juste avant les 6 mois de la période de réserve électorale.

Monsieur le maire : J'allais vous le proposer, comme vous le dites on va le faire.

Sébastien Drappier : Vous n'y avez pas pensé, vous allez le faire. Ça coûte combien ça ?

Monsieur le maire : Je ne sais pas.

Sébastien Drappier : le truc quand même luxueux. Ça doit quand même coûter.

Monsieur le maire : Je ne peux pas vous dire. On a quand même travaillé depuis 12 ans, on a le droit de le faire, je ne vois pas pourquoi je ne le ferai pas.

Sébastien Drappier : Vous allez le faire juste avant les 6 mois.

Monsieur le maire : Oui, juste avant les 6 mois, ne vous inquiétez pas. On connaît les lois, vous les connaissez.

Isabelle Décobecq : Si vous faites une plaquette de bilan de mandat, on a le droit à la parole avec la loi NOTRe. Quelle place vous allez nous laisser ?

Véronique Sibille : C'est pour la majorité.

Isabelle Décobecq : Non, toute publication que vous faite, on a de la place, c'est la loi NOTRe qui le dit.

Monsieur le maire : On regardera.

Isabelle Décobecq : Volontiers. Vous nous tiendrez au courant pour savoir la place qu'on aura.

C'est un droit, on le prend.

Monsieur le maire : Pas de soucis.

Voté : 19 voix Pour ; 3 Contre (Sébastien Drappier, Isabelle Décobecq, Laurence Baisier)

10 - Demande de subvention - Département - Aide aux Villages et Bourgs - Voirie

Une demande de subvention va être déposée auprès du Département afin de financer les travaux de réfection de la Rue des Fèves dans sa partie communale.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

11 - Demande de subvention — Département — Aide à l'Aménagement de Trottoirs le long de Routes départementales

Afin de financer une partie du projet d'aménagement des trottoirs de la Rue des Fèves, dans sa portion départementale, il est prévu de demander une subvention au Département.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

12 - Adoption du Règlement de la Voirie Communale

Afin de définir les règles d'accès, d'occupation et de travaux sur le domaine public communal, il a été décidé d'adopter un Règlement de la Voirie Communale.

Monsieur le maire : On a un arrêté sur la commune qui date déjà depuis très longtemps dans l'éventualité ne de pas ouvrir les routes quand elles viennent d'être refaites. C'est logique que si on rouvre une route qui vient d'être refaite, on l'abîme et c'est compliqué. Pour être dans les règles, il faut un règlement, il faut une délibération. Je vous invite à prendre cette délibération pour qu'on soit carré. Pour dans les 3 ans à venir, une fois que la route est faite, on ne puisse plus ouvrir la route, sauf ce qui a été demandé avant aujourd'hui.

Sébastien Drappier : Et si c'est indispensable, comment allez-vous faire ?

Emmanuel Tirlemont : Si effectivement il y a catastrophe, il faut ouvrir pour réparer, il faudra faire.

Monsieur le maire : On l'a toujours fait jusque maintenant. C'est un règlement qui est courant partout, il y a des communes où c'est 5 ans.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

13 - Transfert de la compétence réseau de chaleur ou de froid, au profit de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Il est proposé aux conseillers municipaux de délibérer en faveur du transfert, au profit de la Communauté d'agglomération (CAPH) et au titre des compétences supplémentaires, de la compétence relative à la création et l'exploitation de réseau de chaleur ou de froid issu de l'énergie produite par les Centres de Valorisation Énergétique, dont l'exploitation relève exclusivement du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

14 - SIMOUV — Avis sur le projet de Plan de Mobilité du Valenciennois

Le projet de Plan de Mobilité du Valenciennois (consultable sur le site internet du SIMOUV) propose 6 grandes orientations :

- Inscire la mobilité dans un armature multipolaire,
- Construire un système de mobilité interconnecté,
- Agir en faveur de la mobilité pour tous les usagers,
- Améliorer la qualité de vie,
- Décarboner la mobilité des marchandises,
- Faire vivre collectivement la politique de Mobilité.

Le conseil municipal doit donner un avis sur ce projet et le voter.

Isabelle Décobecq : Donc c'est un avis et un vote ?

Monsieur le maire : C'est un avis et on le vote.

Isabelle Décobecq : Toutes les remarques seront remontées au SIMOUV ?

Monsieur le maire : Vous pouvez d'ailleurs sur le site faire vos remarques si vous le voulez.

Isabelle Décobecq : J'ai vu, j'y suis allée, j'ai lu une grande partie des 11 documents.

Monsieur le maire : Vous avez de la chance.

Isabelle Décobecq : Pourquoi j'ai de la chance ?

Monsieur le maire : De les lire, parce que c'est long.

Isabelle Décobecq : Il faut prendre le temps, c'est tout. Si on veut voter en toute connaissance de cause, il faut s'informer un minimum.

Monsieur le maire : C'est pour ça qu'il consultable sur le site.

Isabelle Décobecq : Comme on est au conseil municipal, on va donner un avis, on va peut-être débattre. Tous ce qu'on va débattre va être remonté ?

Monsieur le maire : Si vous me donnez des éléments, on va les remonter. Je vous dis, vous pouvez remonter directement sur le site.

Isabelle Décobecq : J'ai vu.

Sébastien Drappier : Je pense qu'il vaut mieux mettre sur le site

Isabelle Décobecq : Je ne suis pas certaine que ça remonte. Je ne sais pas si vous êtes nombreux à avoir lu les documents sur le site mais Lecelles est un peu l'oublié de la littérature. On est cité que 2 fois et encore, une fois c'est parce qu'ils listent la totalité des villages de plus de 1000 habitants (ils ne pouvaient pas nous oublier) et une fois c'était sur le livret qui parlait des risques géologiques.

Il est quand même noté dans le 'livret 1 – Diagnostic' que nous avons une forte dépendance à la voiture dans notre secteur, et ils concluent qu'il est essentiel de renforcer les services de transport public.

Dans le tome 3 on a les actions, je n'ai pas vu, il n'est aucunement question de nos transports publics en particulier. J'espère sincèrement que le Plan De Mobilité visera à améliorer la fréquence, les arrêts, les horaires des services de bus et de navettes. Si on veut limiter les trajets voitures, il faut faire quelque chose.

Nombreux sont dans mon cas, si nous voulons laisser la voiture dans la cour, plusieurs solutions pour la gare : le bus aux horaires des écoliers à 900 mètres de chez nous, prendre le vélo et essayer de ne pas être renversée lorsque nous évitons les nids de poule, sinon il nous reste 1 heure de marche à pied (et d'un bon pas).

Emmanuel Tirlemont : C'est bon une heure de marche par jour.

Isabelle Décobecq : Matin et soir, tous les jours, je te conseille de le faire.

Je vais faire la remarque, ainsi que celle sur le garage à vélo de la gare, il est mal pratique ainsi que l'application. Je vois que tu hoches la tête Véronique, tu l'as déjà testée.

Véronique Sibille : Non je ne l'ai pas testée mais quelqu'un que je connais.

Isabelle Décobecq : Il y a quelque chose à faire. Je donne mon avis.

Monsieur le maire : Il y a des choses à modifier. On est d'accord.

Isabelle Décobecq : Dans les actions, il n'y rien sur l'amélioration de l'application vélo. C'est très

orienté Valenciennes.

Sébastien Drappier : Quand tu rejoins le bus, tu peux aller à l'arrêt de bus, il ne passe pas.

Isabelle Décobecq : Généralement les bus c'est aux moments des ramassages scolaires, ce n'est pas forcément les horaires auxquels je vais travailler ou que je reviens. Je partirai peut-être en bus et je rentrerai à pied.

Monsieur le maire : même les jeunes, ils ne veulent plus prendre le bus, ils prennent leurs petites voitures électriques. Les temps changent. Vous prenez le tram à Denain pour aller à Condé Sur Escaut, vous mettez 1 heure et demie. Vous prenez votre voiture, vous mettez 35 minutes. Chercher l'erreur.

Isabelle Décobecq : Je prends le train tous les jours, quand ça roule en 30 minutes je suis à mon travail, en transport en commun, j'en ai pour une heure.

Monsieur le maire : Le train, 14 minutes s'il n'y a pas d'arrêt.

Isabelle Décobecq : Non, il y a longtemps que vous ne l'avez pas pris. 25 minutes le plus rapide. Mais monsieur le maire, il faut partir de chez vous, prendre la voiture, se garer, attendre le train, le prendre et après je prends le métro. Je mets 1 heure.

Monsieur le maire : Vous pouvez prendre votre voiture.

Isabelle Décobecq : Ça serait 30 minutes.

Véronique Sibille : L'abonnement de train remboursé par l'employeur est impossible. Au niveau national, on n'incite pas les gens à prendre les transports en commun.

Isabelle Décobecq : Je sais.

Monsieur le maire : C'est un débat, il y a des choses à changer.

Isabelle Décobecq : on me demande mon avis, je le donne.

Monsieur le maire : Je l'entends bien. Il n'y a pas de soucis.

Isabelle Décobecq : Je le mettrai sur le site, ne vous inquiétez pas.

Monsieur le maire : Vous mettez sur le site et vous regarderez la part que met la CAPH, ce sont des millions d'euros.

Véronique Sibille : Des millions d'euros mais on est un peu oublié. Je le conçois.

Isabelle Décobecq : Merci Véronique.

Monsieur le maire : J'en suis conscient, je comprends.

Voté à l'unanimité (22 voix Pour).

Questions diverses

Intervention de Sébastien : Lors du dernier conseil municipal, je vous avais reparlé de la vidéoprotection et vous nous répondez comme à votre habitude qu'il n'y a pas de besoin, que tout va bien, que les lecellois sont en sécurité, que les voitures volées sont retrouvées.

En 2022, on a fait une demande de subvention auprès de la région sans succès.

En 2023, on a refait une demande au niveau de la région sans succès.

Lors du dernier conseil, vous me dites que tout va bien, les caméras on n'en a pas besoin, il y en a déjà. Surprise, je lis quelques jours plus tard, dans la Voix du Nord qu'on va installer des caméras au centre-ville. Je pourrai m'en réjouir, parce que quelque part vous accédez à ce que je préconise depuis longtemps. Les caméras qui surveillent les bâtiments publics, les cours d'école, sont nécessaires, cependant elles ne protègent pas les biens et les personnes. Je vous parle des caméras qui pourraient être à l'entrée du village, sur les axes principaux.

Monsieur le maire : C'est prévu.

Sébastien Drappier : La dernière fois, vous m'avez dit ce n'est pas nécessaire et finalement quelques jours après dans la Voix du Nord on va installer des caméras. Est-ce que c'est encore un coup électoral à un an des élections ?

Monsieur le maire : La technologie, c'est comme tout, elle avance tous les jours. Entre les caméras qu'on avait il y a 10 ans, et les caméras qu'on a maintenant avec la reconnaissance faciale. Il y a aussi la problématique des wifi, autour des bâtiments publics on a du wifi. Maintenant il y a des nouvelles technologies qui ne demandent plus le wifi, c'est ce qui permet qu'on peut remettre des caméras en extérieur sur les axes routiers. C'est ce qui va être fait, il y a des devis qui sont demandés, on attend, on verra bien les retours, ça va se faire. Comme vous en êtes content, ça me va.

Question de Sébastien Drappier : Y a-t-il un projet de construction d'un immeuble route de Roubaix ?

Monsieur le maire : il y a en a plusieurs monsieur Drappier. Je n'ai encore rien. Je sais bien de quoi vous allez me parler. A ce jour, je n'ai pas de projet officiel, vous parlez de l'ancienne maison de monsieur Pique. Il y a un projet immobilier, pour l'instant je n'ai aucun document. La personne qui a racheté le bâtiment prépare un projet, je n'ai pas le projet pour l'instant. Quand j'aurai le projet de toute façon, je lui ai demandé et je pourrai le faire venir au conseil municipal si vous le voulez pour qu'il vous le présente mais par contre avant ça je le ferai présenter aux riverains qui me l'ont demandé. J'en ai reçu 3-4 et on en a discuté. Après c'est en zone UA, centre bourg, il peut construire, je ne peux rien faire, c'est la loi, elle est comme ça, c'est la PLUi. Moi j'ai juste à apposer ma signature. Quand le permis est accepté, je ne peux rien faire. J'ai juste signé comme quoi le permis a été validé par la CAPH. J'espère que vous connaissez bien ça Monsieur Drappier sur le PLUi. Si on venait à s'y opposer, il faudrait savoir qu'on se tire une balle dans le pied. Par contre on peut essayer d'arranger les choses pour ne pas avoir un bâtiment qui soit jugé moche ou avoir une multitude de maisons.

La seule chose qu'on a su mettre en place est sur les seconds rangs. On en peut plus faire de second rang à plus de 45 mètres. Les gens qui vendent leur terrain, on ne peut rien faire.

Isabelle Décobecq : monsieur le maire, quand le PLUi a été voté en 2021, monsieur Robin dans son discours qui a introduit le conseil communautaire a bien dit que le PLUi n'était pas gravé dans le marbre et qu'il pouvait y avoir des aménagements.

Monsieur le maire : Ce sont des petits aménagements : un carport, un garage, en zone agricole où ils ne pouvaient plus rien construire. Les aménagements qui ont été modifiés c'est sur les couleurs de grilles, sur les façades. Ça se limite à ça.

Isabelle Décobecq : Je vous entends. On ne peut pas rajouter pour limiter la hauteur des bâtiments.

Monsieur le maire : non car c'est une réglementation nationale. La hauteur maximale c'est 9 mètres.

Isabelle Décobecq : Même chez nous ?

Monsieur le maire : Oui. Si on parle du Clos de Lys, on est à moins de 9 mètres. Si un projet se fait, on peut en discuter, on peut essayer de voir, ce sont surtout les riverains qui pourraient être un peu embêté. Je vous dis tout de suite que je n'ai pas dit mon dernier mot sur ce dossier-là, que pour l'instant, je vous assure, aucun document, aucune planche, aucune photo, je n'ai rien du tout. Quand j'aurai de toute façon j'ai dit qu'il y aura une présentation au conseil municipal et avant pour les riverains. Il y a aussi un projet de commerce devant, des commerces de Lecelles qui veulent pouvoir s'agrandir.

Isabelle Décobecq : Une présentation au conseil municipal s'est très bien mais ça n'empêchera pas le projet.

Sébastien Drappier : Tout sera fait.

Monsieur le maire : le projet s'il rentre dans les clous et qu'il est validé par les services de l'ADS, je ne pourrai rien faire. La loi est la loi. Même si on refuse le permis, le bailleur nous attaque au tribunal, on perdra. On n'en est pas là, il faudra voir ce qu'il y aura comme projet.

Isabelle Décobecq : Vous pourrez nous tenir au courant au fur et à mesure pour éviter qu'on pose des questions.

Question de Sébastien Drappier : On a parlé la dernière fois de la rue du Grand-Sart, pourquoi ne pas faire un sens unique dans un sens rue des Bauduins, rue du Grand-Sars, faire une espèce de circuit. On m'a dit que c'était une bêtise. Là finalement on va se retrouver avec une rue en sens unique de chaque côté, c'est une rue qui va devenir uniquement cyclable, sauf les riverains, 3-4 maisons.

Hervé Wargnye : ou engins agricoles.

Sébastien Drappier : Heureusement.

Monsieur le maire : On a fait une réunion avec les agriculteurs.

Sébastien Drappier : La dernière fois vous m'avez dit, on ne touche à rien, il n'y a pas de problèmes. Tout se passe bien et finalement on se retrouve avec un sens unique de chaque côté.

Monsieur le maire : Cette route fait partie du vélo route, c'est pris en charge par la CAPH. On a la chance d'avoir cette route refaite complètement à neuf pour 1,2 millions euros. Il y aura des petits ralentisseurs prévus par l'entreprise.

Sébastien Drappier : Je crains que le trafic soit déporté vers la rue des Bauduins, rue pas évidente pour se croiser.

Monsieur le maire : Il y a des axes départementaux, les gens n'ont qu'à les prendre. Je pense que c'est un projet qui mérite de vivre.

La séance est levée à 21h43